

plan  
d'occupation  
des sols

NOTICE EXPLICATIVE

**St FRANÇOIS DE SALES**

**DOSSIER D'APPROBATION  
(MODIFICATION)**

VU pour être annexé  
à la délibération  
du 24 FEV. 1995



*[Handwritten signature]*

## Commune de ST FRANCOIS de SALES

### Modification du Plan d'Occupation des Sols n° 2

★ ★ ★

#### *NOTE EXPLICATIVE*

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de ST FRANCOIS DE SALES a été approuvé le 21 Novembre 1987 puis modifié une première fois le 12 Juin 1992. Le Conseil Municipal a délibéré le 16 juillet 1994 afin de modifier le P.O.S. de la Commune pour le mettre en conformité avec le décret du 9 Février 1994 relatif à la Loi Montagne.

Ce qui nécessite la Modification des plans de zonage, du règlement, et du rapport de présentation.

#### ❶ MODIFICATION DU ZONAGE

##### *Plan n° 2 au 1/5 000e*

Les pourtours des planches au 1/2 000e seront reportés et le zonage supprimé à l'intérieur de ceux-ci afin d'éviter les discordances.

Les zones ND seront divisées en sous-secteurs :

NDa: correspondant à la préservation des biotopes constitués par la Tourbière des "Creusates" et son bassin versant

NDb : correspondant à la zone d'alpages dite à la "Montagne"

ND : correspondant à la forêt

### *Plan n° 2.1 au 1/2 000e*

Le Conseil Municipal décide de profiter de cette modification pour agrandir la zone UA au lieu-dit "La Magne" sur les parcelles 337, 339 partie et 379 afin de supprimer l'enclave NC.

Au lieu-dit "Le MOUCHET" création d'une zone NA afin de conforter le hameau sans le développer linéairement le long de la route départementale.

## **② MODIFICATION DU REGLEMENT**

- l'article UA 7 les points 1 et 2 sont modifiés en reprenant l'article NB 7 -1.1 - 1.2 et 1.3
- l'article UA 8 : sans objet
- l'article NB 6.2 est modifié : *"la distance d'implantation d'un garage par rapport à la bordure de la voirie doit être au minimum de 5 mètres"*
- l'article NB 8 est sans objet
- l'article NC 6.2 est modifié de façon identique à l'article NB 6.2
- refonte de l'article ND 1 à cause de la création des sous-secteurs NDa et NDb
- création d'un article ND 4 identique à l'article NC 4.
- création d'un article ND 11 identique à l'article NC 11

## **③ MODIFICATION DU RAPPORT DE PRESENTATION**

La modification du zonage conduit à revoir le calcul des superficies des zones Urbaines et Naturelles, telles qu'elles figurent en page 14 du rapport de présentation.

## **④ APPROBATION**

L'enquête publique s'est déroulée du **9 novembre au 10 décembre 1994.**

Monsieur le Commissaire-enquêteur a donné un **avis favorable** à cette modification le **23 janvier 1995.**

Le présent document constitue donc le Dossier d'Approbation.